

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-61

OBJET : Lettre de cadrage budgétaire pour 2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

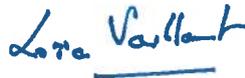
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 16 voix pour, 2 contre et 2 abstentions la lettre de cadrage budgétaire pour 2014.

Fait à Tours, le 2 octobre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT